

# COMPTE RENDU

## SEANCE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 JUILLET 2020

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 08 juillet 2020 est approuvé.

### 2. FINANCES :

#### **Prêt OPSA**

3 demandes d'offres pour un emprunt de 120 000 € ont été envoyées. Nous avons reçu 2 réponses :

- Caisse d'Épargne : Taux 0.98% TAEG sur 10 ans, taux fixe. Total des intérêts = 6 122.80 €
- Crédit Agricole : Taux 0.58% TAEG sur 10 ans, taux fixe. Total des intérêts = 3 412.80 €

L'offre du Crédit Agricole a été retenue.

*[délibération n°20200601]*

#### **Point sur les emprunts en cours**

En février 2020, le Conseil municipal de Boujailles avait acté, en concertation avec le conseiller de la Banque Populaire, un remboursement anticipé de 100 000 € sur le prêt relais lié aux travaux de l'extension de l'école et un report de l'échéance finale de 50 000 € du 04/09/2020 au 04/09/2021.

Après plusieurs relances auprès de la Banque, le report n'a pas été enregistré. Aujourd'hui, le prêt est clôturé et il n'est plus possible de générer un avenant. La Banque nous propose de contracter un nouveau prêt relais de 50 000 € à échéance en septembre 2021 dans les mêmes conditions (Taux à 0.85%).

*[délibération n°20200602]*

### 3. URBANISME :

#### **Présentation des dossiers en cours**

2 permis de construire sont en cours d'instruction, 1 permis de construire a été validé.

3 déclarations préalables de travaux ont été acceptés, 1 dossier est en cours d'instruction.

1 dossier de permis d'aménager a été validé.

Un permis de construire sur la dernière parcelle du lotissement Néolia disponible vient d'être déposé, un avis favorable de la commission urbanisme a été rendu.

Un résident de la Gare de Boujailles souhaite faire une demande pour l'agrandissement d'un bûcher. Une majeure partie de la Gare est classée non constructible depuis la réforme de la carte

communale en 2007. Cette lacune sera rectifiée avec le nouveau PLUi. Après vérification, les extensions de constructions existantes peuvent être accordées dans la limite de 20 m<sup>2</sup>. Une déclaration préalable de travaux devrait être déposée en ce sens.

Une antenne téléphone mobile Orange sera installée prochainement à la Vessoie sur le terrain appartenant à la commune de Vaux et Chantegrue.

#### **PLUi : parcelle photovoltaïque**

Des parcelles vont être proposées en vue de l'installation de traqueurs photovoltaïques à venir. Ces terrains doivent avoir de faibles valeurs agronomiques, ou peuvent être des parcelles de bois qui sont dévalorisées par les scolytes et où une réimplantation ne peut être envisagée.

#### **Travaux non déclarés en Mairie**

Un courrier va être envoyé à plusieurs administrés qui ne sont pas en conformité avec leurs demandes de travaux afin qu'ils régularisent leur dossier.

### **4. TRAVAUX :**

#### **Travaux rue de Champagnole**

Les travaux suivent leur cours. Quelques habitations ne sont pas encore raccordées à l'assainissement alors que c'est OBLIGATOIRE. Des contrôles vont être effectués prochainement par les services de la Communauté de Communes. En cas de non-conformité, des sanctions financières seront appliquées aux contrevenants.

#### **Élagage des parcelles le long des chemins communaux**

Un courrier va être envoyé à chaque propriétaire bordant un chemin communal afin de lui demander de couper les haies, buissons ou branches dépassant sur la route car les véhicules agricoles ou forestiers doivent se déporter afin de les éviter et défoncent les routes. Nous laisserons jusqu'à fin 2021 pour la réalisation de ces travaux. Après cette date, une entreprise réalisera l'élagage et la facture sera envoyée aux propriétaires récalcitrants.

### **5. BOIS :**

#### **Ventes de bois**

Une vente de bois aura lieu le 23 septembre prochain mais, vu le contexte sanitaire actuel, celle-ci se déroulera uniquement en ligne sur internet.

Nous essayons de gérer au mieux la crise des scolytes mais les volumes de bois secs sur le marché sont tels que les prix chutent terriblement et les acheteurs se font rares.

Les parcelles 3 et 54 vont être proposées à une vente exceptionnelle pour permettre la commercialisation plus souple et rapide des parcelles atteintes par les scolytes afin de valoriser les bois verts qui peuvent encore l'être : 281 m<sup>3</sup> de bois façonnés dans la parcelle 54 et un lot en prévente de bois façonnés pour la parcelle 3 dont le martelage est prévu cette semaine.

Une AOC bois jura est en cours de création.

## 6. ÉCOLE :

### Rentrée 2020

Lors du dernier conseil d'école de juin, il était prévu 95 élèves à la rentrée. Or, à la reprise en septembre, seulement 89 élèves étaient comptés suite à des départs de familles.

Quelques travaux sont à réaliser : store défectueux et portillon vers la cour à revoir.

### Convention 2S2C

Après la période de confinement, les élèves ont repris l'école pour 2 semaines, le Ministère de l'Éducation Nationale a proposé la mise en place une convention 2S2C (Sport Santé Culture Civisme). Ces quatre activités ont été gérées par le périscolaire (Familles Rurales). Suite à la signature de la convention, une aide de 110 € / jour était allouée aux communes par groupe de 15 enfants. La facture de Familles Rurales s'élevant à 833 € pour cette prestation, nous allons être indemnisés intégralement.

## 7. LOCATION :

M. Jean-Claude MAIRE cesse son activité et son repreneur, M. Cédric JACQUIN a demandé à la commune de lui attribuer les terrains communaux de cette ferme. Le Conseil municipal accepte de lui remettre ces terrains.

*[délibération n°20200603]*

## 8. CHARTRE DE BON CITOYEN :

Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
- **De procéder à l'égavage de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs

Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !

## 9. QUESTIONS DIVERSES

- **Travaux divers** : 2 volets roulants seront posés chez Mme Michelle CLEMENT en remplacement de volets métalliques usagés.

Le devis de l'entreprise CUENOT and Co pour l'aménagement de la réserve incendie rue du crêt est accepté pour la somme de 4 905 € HT.

- **Terrain de foot** : des blocs de pierre vont être installés sur la route du terrain de foot afin de créer une chicane pour que les caravanes ne puissent pas y accéder. Une attention particulière sera apportée pour ne pas entraver l'accès aux pompiers.

Levée de la séance à 23h00.